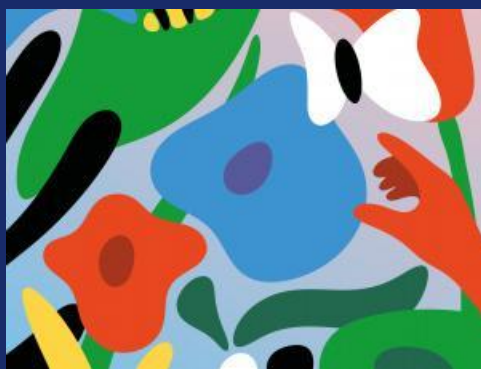




ENVIRONNEMENT / PAYSAGE

LABEL "VILLES ET VILLAGES FLEURIS" - PREMIÈRE FLEUR



Découvrez dans ID77 l'accompagnement pour l'obtention de la Première Fleur !

Créé le: 12/02/2024

- Mis à jour le : 12/02/2024

Depuis plusieurs années, **le Département** assure la **réception des dossiers de candidature à la 1^{ère} Fleur du label Villes et Villages Fleuris** et la sélection des dossiers pour le compte de la Région. Ainsi, le Département, via ses services et ses organismes associés, accompagne les communes qui le souhaitent, dans la préparation de leur dossier de candidature.

Il s'agit, suite à une phase de diagnostic de l'environnement, des potentialités et des intentions de la commune, d'œuvrer à la structuration d'un projet et la construction d'un plan d'actions transversal au regard de la grille d'évaluation élaborée par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF).

Parce que les communes, quel que soit leur projet, ont besoin d'anticiper les travaux et aménagements à réaliser pour candidater au label, il est nécessaire que l'accompagnement se fasse bien en amont du dépôt de la candidature.

C'est pourquoi, le Département s'est réorganisé ; **Benjamin FAYARD est votre interlocuteur** et prépare d'ores-et-d

éjà la campagne 2025.

Ainsi, une réunion de présentation du label et d'analyse des conditions de candidature au regard du projet communal, est organisée par le Département et ses partenaires avec toutes les communes ayant fait leur demande dans ID77 ou ont fait connaître leurs intentions. Suite à quoi des visites sur site seront fixées afin d'établir le diagnostic.

Vos intentions passent par l'offre C79 du catalogue ID77 !



Si vous êtes intéressé par l'entrée dans le label 1^{ère} Fleur Villes et Villages Fleuris, n'hésitez pas à faire une demande sur l'offre C79 (<https://catalogue.id77.fr/service/view?id=340>) du catalogue ID77 ou sur « Accès rapide/Contacter ID77 »